

PARCOURS BAILLEUR SOCIAL

MON LOCATAIRE A
QUITTE SON
LOGEMENT



MON LOCATAIRE
NE PAYE PLUS SON
LOYER



J'AI UNE CRÉANCE
AUPRES DE LA CAF



MON LOGEMENT EST
HABITE PAR UN
OCCUPANT SANS
DROIT NI TITRE

MON LOCATAIRE
ENTRE DANS SON
LOGEMENT



MON LOCATAIRE A
SIGNALE QUE SON
LOGEMENT EST NON
DECENT



MON LOCATAIRE ENTRE DANS SON LOGEMENT



MON LOCATAIRE A QUITTE SON LOGEMENT



VOTRE CAF

Pensez au dispositif IDEAL plus de rapidité et de fiabilité

[Logement](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#) / Les services en ligne pour les propriétaires bailleurs /IDEAL solution pour les bailleurs sociaux.

S'il s'agit d'une colocation, vous devez fournir soit:

- un même bail cosigné
- plusieurs baux signés
- une quittance établie à plusieurs noms
- plusieurs quittances sont délivrées au titre du même logement dès lors que les titulaires constituent des foyers distincts

En cours de droits / renouvellement, vous devez déclarer le loyer principal

- acquitté par chacun si quittances distinctes
- divisé par le nombre de colocataires si une seule quittance

Si un des colocataires quitte le foyer, vous devez fournir une attestation précisant la date et le montant du loyer réévalué selon le nombre de colocataires Si un nouveau colocataire entre dans les lieux, vous devez fournir une attestation de loyer pour l'ancien occupant

NOS PARTENAIRES

Action logement vous soutient financièrement pour réaliser vos projets locatifs: <https://www.actionlogement.fr/bailleur>

Action logement vous accompagne dans vos différents projets: <https://www.actionlogement.fr/bailleur>

Le FSL ACCES permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie ou l'assurance habitation de votre locataire :

[Le Fonds de solidarité pour le Logement \(FSL\)](#)

VOTRE CAF

En cas de tiers payant, pensez à déclarer à votre Caf la date du départ de votre locataire ainsi que la date de fin de bail.

=> [Logement](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)

NOS PARTENAIRES

L'ADIL assure un rôle de médiation en cas de litiges avec votre locataire (dégradation du logement, départ non convenu...) L'ADIL du Var (adil83.org) et sur le caf.fr : [La vidéo ADIL/CAF pour les propriétaires bailleurs](#)

**PARCOURS
BAILLEUR SOCIAL**

Je contacte ma Caf :
3230 ou partenaireslogement@caf83.caf.fr



**MON LOCATAIRE
NE PAYE PLUS SON
LOYER**

**MON LOCATAIRE A
SIGNALE QUE SON
LOGEMENT EST NON
DECENT**



VOTRE CAF

1. Le signalement

Pensez à le signaler à votre caf : [Logement | Bienvenue sur Caf.fr](#) / L'espace bailleur / EDI : échanges de données informatisées

2. Le plan d'apurement :

Que faire en cas d'impayés? [Logement | Bienvenue sur Caf.fr](#)

3. Le suivi :

Si votre locataire est à jour du paiement de ses loyers suite au FSL maintien, pensez à nous le signaler .

NOS PARTENAIRES

Le FSL MAINTIEN [Le Fonds de solidarité pour le Logement](#)

L'ADIL vous accompagne dans vos démarches en cas d'impayés, assure un rôle de médiation en cas de litiges avec votre locataire et réalise des diagnostics socio-juridique : [L'ADIL du Var \(adil83.org\)](#) et sur le caf.fr : [La vidéo ADIL/CAF pour les propriétaires bailleurs](#).

VOTRE CAF

La CAF conserve les aides au logement , le temps que vous réalisez les travaux de réhabilitation.

Votre locataire paye le résiduel du loyer .

[Non décence du logement | Bienvenue sur Caf.fr](#)

NOS PARTENAIRES

L'ADIL assure un rôle de médiation en cas de litiges avec votre locataire si celui-ci faisait obstacle à la réalisation des travaux) : [L'ADIL du Var \(adil83.org\)](#) et sur le caf.fr : [La vidéo ADIL/CAF pour les propriétaires bailleurs](#).

FRANCE RENOV si vous souhaitez être accompagné dans la rénovation de votre habitat : [Le service public de rénovation de l'habitat | France Rénov'](#)

LES COMPAGNONS BATISSEURS vous accompagnent dans l'autoréhabilitation : [Accueil : Compagnons Bâtitseurs \(compagnonsbatisseurs.eu\)](#) ou sur le caf.fr : [Conférence en ligne autour de la lutte contre la précarité énergétique](#) / Les éléments de la conférence en ligne / les contacts utiles.

**PARCOURS
BAILLEUR SOCIAL**

Je contacte ma Caf :
3230 ou partenaireslogement@caf83.caf.fr



**MON LOGEMENT EST
HABITE PAR UN
OCCUPANT SANS
DROIT NI TITRE**



**J'AI UNE CRÉANCE
AUPRES DE LA CAF**



VOTRE CAF

L'aide au logement est maintenue si l'occupant s'acquitte de l'indemnité d'occupation fixé par jugement.
Le cas échéant , l'aide au logement est supprimée.

NOS PARTENAIRES

L'**ADIL** assure un rôle de médiation en cas de litiges : [L'ADIL du Var \(adil83.org\)](http://LADILduVar.adil83.org) et sur le caf.fr : [La vidéo ADIL/CAF pour les propriétaires bailleurs](#)
La **CCAPEX** qui permettra l'intervention de la force publique : [Impayés de loyer](#) / processus des saisies de la CCAPEX

VOTRE CAF

- **Vous ne comprenez pas votre créance**
partenaireslogement@caf83.caf.fr
- **Vous voulez rembourser votre créance :**
par chèque (indiquer le numéro et la référence de la ou les dette(s) au dos du chèque) / Virement bancaire (indiquer le numéro allocataire et la référence de la ou les dette(s), dans le libellé du paiement)

NOS PARTENAIRES

**PARCOURS
BAILLEUR SOCIAL**

Je contacte ma Caf :
3230 ou partenaireslogement@caf83.caf.fr